

ESQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

JUILLET-AOÛT 2000
VOLUME 11 NUMÉRO 4

PRIX
D'EXCELLENCE
EN ARCHITECTURE 2

NOUVELLE DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Encore moins d'excuses pour ne pas prendre part à l'édition 2000 des **Prix d'excellence**

Vous souhaitez prendre part à l'édition 2000 des Prix d'excellence en architecture ? Vous étiez trop occupé pour préparer votre dossier de candidature et le soumettre à temps pour le 18 août ? Tout n'est pas perdu !

La date limite de dépôt des dossiers de candidature a été reportée au **jeudi 21 septembre 2000 à 17 heures**. Ce report est rendu possible en raison de la date à laquelle le jury se réunira pour déterminer les projets lauréats de cette année. « Plusieurs architectes connaissent un taux d'activité très intense cette année; il est plus difficile pour certains d'entre eux de parvenir à produire un dossier de candidature dans les délais initialement prévus. Or, comme le jury se réunira à la fin septembre, il nous est possible d'offrir un délai plus généreux, de façon à permettre au plus grand nombre d'architectes de soumettre leurs projets », explique Laurent Paul Ménard, coordonnateur de l'édition 2000 des Prix d'excellence en architecture.

LE JURY

Les préparatifs entourant l'édition 2000 des Prix d'excellence vont bon train, annonce également le coordonnateur de l'événement. « La composition du jury est maintenant pratiquement complète et je suis particulièrement heureux de la qualité des membres du jury du programme cette année. Nos jurés proviennent d'horizons divers et sont toutes des personnes hautement estimées dans leur domaine d'activité. Nous attendons la confirmation d'un dernier membre du jury », a précisé Laurent Paul Ménard.

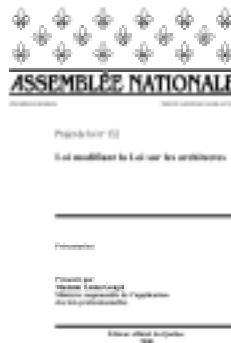
Quatre des cinq personnes invitées par l'Ordre des architectes du Québec ont déjà accepté et le cinquième membre du jury, un architecte européen bien connu, devrait faire connaître sa réponse sous peu. Le jury sera ainsi composé de :

Kurt W Forster, directeur du Centre Canadien d'Architecture
Anne Cormier, architecte, Atelier Big City
Michel Galienne, architecte
Christianne Charrette, journaliste et animatrice

La notice biographique complète des membres du jury sera diffusée dès que la composition du jury sera complétée.

ACTUALISATION DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES

L'adoption du projet de loi 132 à **reportée** à l'automne



L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 132 MODIFIANT LA *LOI SUR LES ARCHITECTES*, DÉPOSÉ LE 11 MAI DERNIER PAR LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES, MADAME LINDA GOUPIL, EST REPORTÉE À L'AUTOMNE.

Le projet de loi 132 devait initialement être adopté avant la fin de la session parlementaire de juin dernier. Son adoption a toutefois été reportée en raison de l'ajournement prématuré de la dernière session parlementaire.

L'Ordre des architectes du Québec exerce une veille active sur la question et informera l'ensemble des architectes des développements dès qu'ils se produiront. « Étant donné l'importance de ce dossier pour la profession, nous entendons continuer à informer rapidement les membres de l'Ordre sur tous les développements entourant l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, comme cela a été le cas à l'hiver et au printemps dernier, a déclaré le président de l'Ordre, M. Claude Hamelin Lalonde. La consultation menée dans toutes les régions du Québec, les assemblées générales spéciales sur la question, de même que nos multiples actions de communication ont eu des répercussions très bénéfiques et nous ont démontré la pertinence d'une telle approche ».

1825, BOULEVARD
RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H3H 1R4
TEL: (514) 937-6168
1 800 599-6168
FAX: (514) 933-0242
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
oaq@videotron.ca
SITE INTERNET
http://www.oaq.com

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN ET
DES COMMUNICATIONS
LAURENT PAUL MÉNARD

SAISIE DES DONNÉES
ET RÉVISION
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULT

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA

CE NUMÉRO A ÉTÉ TIRÉ À 3 500
EXEMPLAIRES
ESQUISSES VISE À INFORMER LES
MEMBRES SUR LES CONDITIONS
DE PRATIQUE DE LA PROFESSION
D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR
LES SERVICES DE L'ORDRE.
ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À
CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE
LA PROFESSION ET À UNE
PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC.
LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS
ESQUISSES NE SONT PAS
NÉCESSAIREMENT CELLES DE
L'ORDRE. LES PRODUITS,
MÉTHODES ET SERVICES
ANNONCÉS SOUS FORME
PUBLICITAIRES DANS ESQUISSES
NE SONT EN AUCUNE FAÇON
APPROUVÉS, RECOMMANDÉS,
NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES
ARCHITECTES DU QUÉBEC.

Assemblée générale spéciale le 19 septembre

4

Concours Commerce Design Montréal

8-9

Bourse du Collège des présidents 2000

et Prix Thomas-Baillairgé les lauréats

10-11

Concours
Commerce
Design Montréal



4 ACTUALITÉS

6 TABLEAU DE L'ORDRE

12 BABILLARD

15 PETITES ANNONCES

Assemblée générale spéciale

le 19 septembre



L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 9 juin dernier, au Collège Gérald-Godin de Sainte-Geneviève. Au cours de cette assemblée, les architectes présents ont adopté diverses résolutions. En voici l'essentiel et le suivi qui en a été fait, le cas échéant.

COTISATION 2000-2001

Les coûts d'inscription au Tableau de l'Ordre seront augmentés de 25 \$ lors de l'exercice 2000-2001. L'assemblée générale a en effet adopté la résolution du Bureau de fixer la cotisation 2001-2002 à 575 \$. Il a par ailleurs été convenu de maintenir, pour cet exercice, les mêmes catégories d'exemption que pour cette année.

DISTRIBUTION DU NOUVEAU MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE À TOUS LES ARCHITECTES QUI NE L'ONT PAS ENCORE EU, ET QUI EN FERONT DÉSORMAIS LA DEMANDE.

Une résolution a été déposée demandant que soit distribué gratuitement le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* à tous les architectes qui ne l'ont pas encore eu, et qui en feraient désormais la demande. Compte tenu que le *Manuel canadien de pratique* a déjà été offert aux bureaux d'architectes assurés par le Fonds de l'assurance responsabilité professionnelle de l'OAQ, le Bureau de l'Ordre, à sa réunion du 7 juillet dernier, a adopté la procédure de distribution suivante pour les manuels restants :

- identifier les organismes (autres que les bureaux d'architectes) qui ont des architectes à leur service;
- offrir le manuel à ces architectes à un coût correspondant à 55 \$ taxes en sus;
- suite à cette distribution, offrir les manuels restants à tous les architectes, par le biais d'une annonce dans *Esquisses*;
- évaluer la possibilité de distribuer le manuel sous forme de CD-ROM.

Veillez donc surveiller attentivement votre courrier et les éditions à venir d'*Esquisses* concernant la distribution de ce manuel de pratique.

UTILISATION DU TITRE D'ARCHITECTE

Une résolution demandant une action de l'Ordre visant à entreprendre des actions pour contrer l'utilisation abusive du titre d'architecte, dans le domaine de l'informatique par exemple, a été déposée.

À sa réunion du 7 juillet dernier, le Bureau a convenu de ne pas faire de cette question du titre une priorité, en ce qui concerne les gens pratiquant dans des domaines autres que l'architecture.

Cependant, les personnes utilisant le titre d'architecte de façon illégale pour induire le public en erreur, et exercer illégalement la profession d'architecte, continueront de faire l'objet d'enquêtes et de mesures dissuasives par l'OAQ, le cas échéant.

DIFFUSION DE L'INFORMATION ENTOURANT LES ÉLECTIONS AU BUREAU DE L'ORDRE.

Une résolution a été déposée par un membre demandant que toutes les informations, sur toutes les élections se tenant dans l'une ou l'autre des six (6) régions du Québec, soient envoyées à tous les architectes de toutes les régions et que soit indiqué, dans ces informations, le mode de désignation des scrutateurs et leur nombre et que le Règlement sur les élections au Bureau soit modifié en conséquence.

À sa réunion du 7 juillet dernier, le Bureau de l'Ordre a émis la possibilité de transmettre ces informations et de les rendre accessibles à tous les membres, via le site Internet de l'OAQ. D'autres moyens pourraient aussi être envisagés.

MODIFICATION DU PROCESSUS D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Une résolution a été déposée demandant que le président de l'Ordre soit dorénavant élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, tel que cela est prévu au *Code des professions* et au *Règlement sur les élections au Bureau* de l'Ordre des architectes du Québec.

En vertu de l'article 64 du *Code des professions*, l'assemblée générale détermine le mode d'élection du président.

La prochaine élection présidentielle aura donc lieu par suffrage universel, à moins que l'assemblée générale ne se prononce à l'effet contraire d'ici-là.

Compte tenu de l'importance de cette question, le Bureau a jugé nécessaire de la porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale qui se tiendra en septembre 2000. Ceci, afin de permettre à tous les membres de l'Ordre d'en prendre connaissance au préalable, et d'en débattre, sachant que l'assemblée générale est souveraine sur ce point.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE EN SEPTEMBRE 2000

Étant donné qu'au terme de l'AGA, certains sujets et propositions n'avaient pu être traités, il fut résolu de convoquer une assemblée générale spéciale pour en débattre.

Le Bureau a donc décidé de tenir une assemblée générale spéciale des membres, devant se tenir le 19 septembre 2000, à 19 h 00, à Montréal, dont l'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Mode d'élection du président
- Gestion des ressources humaines au siège social de l'Ordre des architectes
- Élections, région du Croissant-Nord
- Fonds des architectes, processus de sélection des administrateurs
- Mandat des vérificateurs
- Projet de loi 132

Nous vous invitons donc à prévoir cette date à votre agenda, et de participer à cette assemblée en grand nombre.

L'avis de convocation, le texte des propositions et les autres documents relatifs à cette assemblée générale spéciale vous seront expédiés par courrier vers la fin août, début septembre.

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire de l'Ordre.

Claude Hamelin Lalonde réélu à la présidence de l'Ordre

De gauche à droite et de bas en haut : M. Jean-Luc Henry, administrateur nommé par l'OPO, M^{mes} Louise Amiot, et Carole Scheffer, vice-présidentes, M. Claude Hamelin Lalonde, président M^{me} Marie-Claude Grondin, M. Pierre Beaupré, vice-président, MM Normand Pratte, Patrice Poirier, M^{me} Michelle Rocheleau, administratrice nommée par l'OPO, MM Normand Boulay, André Bourassa, N. Jean-Pierre Pelletier, Fernand Tremblay et Pierre d'Anjou
(photo : Jean-Sébastien Robert)

Monsieur Claude Hamelin Lalonde a été réélu président de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice 2000-2001, et ce, pour un quatrième mandat consécutif. M. Hamelin Lalonde, patron d'une agence à Oka, siège sur le Bureau de l'Ordre depuis 1995. Il a cumulé les fonctions de vice-président au cours des exercices 1995-1996 et 1996-1997, avant d'être élu pour un premier mandat à la présidence de l'Ordre lors de l'exercice 1997-1998.

M. Hamelin Lalonde sera appuyé par un comité administratif composé de Mmes Louise Amiot et Carole Scheffer, M. Pierre Beaupré, à la vice-présidence, de même que par M. Jean-Luc Henry, à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Soulignons, par ailleurs, que le Bureau de l'Ordre bénéficiera de l'apport de deux nouveaux administrateurs. M. Patrice Poirier, architecte, a en effet été élu pour un mandat de trois ans à titre de représentant de la région de Montréal. M. Pierre d'Anjou, architecte, a été élu à titre de représentant de la région de Québec.

Ces nouveaux venus succèdent à Mme Paule Boutin et M. Michel Gagnon, qui avaient complété leur mandat dans leur région respective. Le président de l'Ordre, de même que les administrateurs, ont salué le travail réalisé par ces deux administrateurs.



ÉLECTION 2000 AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

RELEVÉS DE SCRUTIN

RÉGION DU CROISSANT NORD (1 POSTE)

Nombre d'électeurs :	114
Nombre de bulletins valides	64
Nombre de bulletins rejetés	2
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	1
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	0
TOTAL	67

Candidats proposés pour un mandat de trois ans (1 poste à pourvoir)

Nombre de bulletins déposés pour :	
Gaston Boulay	35
Guy Leclerc	29

La personne suivante ayant obtenu le plus de votes, elle est déclarée élue par le secrétaire :
Gaston Boulay

RÉGION DE MONTRÉAL (2 POSTES)

Nombre d'électeurs	1321
Nombre de bulletins valides	377
Nombre de bulletins rejetés	11
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	2
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	1
TOTAL	391

Candidats proposés pour un mandat de trois ans (2 postes à pourvoir)

Nombre de bulletins déposés pour :	
Pierre Beaupré	201
Marie-Josée Bonin	127
Paule Boutin	99
Rodrigue Paulin	110
Patrice Poirier	217

Les personnes suivantes ayant obtenu le plus de votes, elles sont déclarées élues par le secrétaire :
Pierre Beaupré
Patrice Poirier

RÉGION DE QUÉBEC (1 POSTE)

Nombre d'électeurs :	429
Nombre de bulletins valides	198
Nombre de bulletins rejetés	2
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	0
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	1
TOTAL	201

Candidats proposés pour un mandat de trois ans (1 poste à pourvoir)

Nombre de bulletins déposés pour :	
Pierre d'Anjou	119
Michel Gagnon	79

La personne suivante ayant obtenu le plus de votes, elle est déclarée élue par le secrétaire :
Pierre d'Anjou

NOUVEAUX MEMBRES

En date du 18 mai 2000

Joelle Diwan
David Sochaczewski
Lola Elizabeth Sheppard

En date du 7 juillet 2000

Eric Russel Bunge
Brigitte Branconnier
Elaine Caouette
Anne-Marie Dufour
Benoit Faucher
Marie-Danielle Faucher
Annie Morissette
François Racine
Vladimir Svetlik

RADIATIONS

Les architectes suivants ont été radiés du Tableau de l'Ordre.

En date du 18 mai 2000

Suzanne Hétu

En date du 10 juillet 2000

Carl Bourcier
Gilles Fortin

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

En date du 9 mai 2000

Laurie Gauthier

En date du 10 mai 2000

André Tremblay

En date du 12 mai 2000

Jacques Gagnon

En date du 19 mai 2000

Paul-Yvon Dumas
Ivan Gingras

En date du 1^{er} juin 2000

Louis Gagnon
Riccardo Gaiotti

En date du 7 juin 2000

Benoit Lessard

En date du 8 juin 2000

Benoit Adam
Christine Macy
Abe Sheiden

En date du 26 juin 2000

Jules Marcoux

En date du 27 juin 2000

Jihad Raymond Daher
Daniel Forgues

En date du 28 juin 2000

Laurent Vermette

En date du 10 juillet 2000

Abdelali Bendady
Michel Blondeau
Guy-Omer Daigneault
Duc Khai Dao
Marie-Josée Gendron
Louis Jr. Ratté
Michel V. F. Vinois

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès d'un de nos membres. Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

En date du 9 juin 2000

Benoit Thérien

En date du 22 juin 2000

Lucien Robillard

Erratum

Veillez noter que, contrairement à ce qui a été publié dans un numéro précédent d'Esquisses, l'architecte André G. Dionne n'a pas démissionné de l'Ordre des architectes du Québec. Nous désirons transmettre nos excuses à M. Dionne.



Merci André !

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec souhaite vous informer que monsieur André Laviolette, après une longue réflexion, a choisi de relever d'autres défis. Il a quitté ses fonctions de syndic de l'Ordre le 5 mai dernier.

Il a été remplacé, dans ses fonctions, par madame Louise Barrette qui agissait comme syndic adjoint et à qui nous souhaitons un franc succès.

L'Ordre des architectes du Québec tient à souligner le travail de M. Laviolette et à le remercier de sa présence à l'Ordre. Pendant plus de 20 ans, M. Laviolette a occupé plusieurs postes à l'Ordre mais, sans aucun doute, celui par lequel nous nous souviendrons le plus de son passage à l'Ordre aura été ses années comme syndic.

Toute l'équipe de l'Ordre souhaite donc le remercier pour ces années de service et lui souhaite bonne chance pour les défis que l'avenir lui réserve.

NOUVELLE ÉDITION DU MANUEL DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

UN OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE
POUR TOUT ARCHITECTE

MAINTENANT
DISPONIBLE !



POUR COMMANDER :
COMMUNIQUEZ AVEC
MARIE CLAUDE LAMOUREUX,
SERVICE DES COMMUNICATIONS
AU (514) 937-6168 OU
AU 1 800 599 6168



Un doublé

Lemay Michaud

CATÉGORIE RESTAURANTS, BARS ET CAFÉS

Lors d'un gala au Théâtre Corona le 6 juin dernier, le Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal a annoncé les noms des établissements désignés Grands Prix du Jury de la 6^e édition du concours Commerce Design Montréal. Présidé par madame Lise Bissonnette, présidente et directrice générale de La Grande bibliothèque du Québec, un jury d'expert a retenu, pour la qualité exemplaire de leur aménagement, 18 restaurants, bars, cafés, magasins, boutiques, commerces de service et centre commercial parmi une centaine de candidatures reçues.

Les architectes ont, cette année encore, fait bonne figure. L'agence Lemay Michaud Architecture Design s'est particulièrement distinguée, en décrochant deux Grands prix du jury.

Esquisses a le plaisir de vous présenter les projets, réalisés par des architectes, lauréats de l'édition 2000 de Commerce Design Montréal. Rappelons que Commerce Design Montréal est un concours organisé par le Service de développement économique de la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société des designers d'intérieur du Québec et l'Ordre des architectes du Québec.



NEW-YORK DAILY SOUP, 2000, AVENUE MCGILL COLLEGE
DESIGN: LEMAY MICHAUD ARCHITECTURE DESIGN



RELISH MOUTARDE, 3807, RUE SAINT-DENIS
DESIGN : PIERRE MORENCY, ARCHITECTE

Concours
Commerces
Design Montréal

CATÉGORIE COMMERCE DE SERVICE



ALFRED DALLAIRE, 4231, BOUL. SAINT-LAURENT
DESIGN : RICHER-NO'L, ARCHITECTES



HÔTEL LE GERMAIN, 2050, RUE MANSFIELD
DESIGN : LEMAY MICHAUD ARCHITECTURE DESIGN



ATRIUM DU 1000, DE LA GAUCHETIÈRE
DESIGN : @DIFICA

Bourse du Collège des présidents



Sonia Gagné, deuxième à partir de la droite, accompagnée de Claude Hamelin Lalonde, président de l'Ordre, Josette Michaud, Paul-André Tétreault et Bernard McNamara, membres du jury. M^{me} Gagné a reçu la bourse du Collège des présidents lors de la *Journée des architectes*, le 9 juin dernier.
(photo : Jean-Sébastien Robert)

La bourse du Collège des présidents 2000 a été décernée à Sonia Gagné, finissante de l'École d'architecture de l'Université Laval, pour le projet de voyage intitulé *Les Projets*. Madame Gagné se propose d'étudier des projets issus de concours d'architecture. En outre, l'étude de projets issus de concours internationaux retiendra son attention. Ce voyage se veut, entre autres, une réflexion sur les débats et les enjeux entourant la pratique des concours en architecture.

Le voyage d'études proposé se déroulera en deux temps. La première partie du voyage prévoit la visite de sept à dix projets en Europe occidentale. Le périple de madame Gagné se poursuivra par la suite aux États-Unis, avec des escales à Boston, New York, Philadelphie, Chicago, San Francisco et Los Angeles.

Le jury a été séduit par ce projet et considère l'itinéraire fort judicieux. « Les membres du jury considèrent le projet de madame Gagné fort intéressant. Le sujet traité est d'actualité et les retombées d'une telle étude sont nombreuses. Le Québec a, en effet, avantage à vérifier ce qui se fait ailleurs dans le monde en matière de concours », a déclaré monsieur Paul-André Tétreault, président du jury.

Rappelons que la bourse du Collège des présidents est décernée annuellement depuis 1987 à un diplômé en architecture au talent prometteur, afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études. Elle est constituée d'un montant représentant la cotation des anciens présidents et totalise, cette année, la somme de six mille dollars.

L'attribution de cette bourse se fait avec le concours des trois écoles d'architecture du Québec. Chacune des écoles recommande un étudiant qui s'est distingué, dans le courant de ses études, par l'excellence de son dossier académique et la qualité de ses réalisations durant sa scolarité. Les concurrents, au moyen de textes et d'illustrations, doivent démontrer la pertinence d'un voyage d'études et leur capacité de le mener à terme. Un jury, composé de trois membres du Collège des présidents, sélectionne par la suite un lauréat sur la base des documents soumis.

Cette année, le Collège des présidents était représenté par les architectes Josette Michaud, Bernard McNamara et Paul-André Tétreault.

Le Devoir

obtient le prix Thomas-Baillairgé 2000



De gauche à droite : M. Claude Hamelin Lalonde, président de l'Ordre, et Madame Marie-Andrée Lamontagne, du Devoir.
(photo : Jean-Sébastien Robert)

L'Ordre des architectes du Québec a décerné le prix Thomas-Baillairgé 2000 au quotidien Le Devoir. La remise de cette distinction a eu lieu dans le cadre de la *Journée des architectes*, qui s'est déroulée au collège Gerald-Godin.

Le président de l'Ordre des architectes du Québec, M. Claude Hamelin Lalonde, a remis la distinction à Madame Marie-Andrée Lamontagne, représentante du quotidien montréalais, dans le cadre d'une cérémonie tenue dans la cour intérieure du Cloître.

LE LAURÉAT

Le prix Thomas-Baillairgé 2000 est remis au Devoir, pour la publication hebdomadaire de la page Formes, consacrée à l'architecture et aux arts dans l'environnement.

La page Formes convie chaque semaine les lecteurs du Devoir à une exploration et à une découverte de l'architecture, de l'urbanisme ou du design, d'ici et d'ailleurs.

Par cette initiative, le quotidien Le Devoir constitue un des rares médias grand public à accorder à l'architecture et ses artisans une couverture médiatique aussi importante. La page Formes constitue une manifestation évidente de l'engagement du Devoir d'être un journal qui permet à ses lecteurs de mieux connaître et mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons.

LE PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ

Créé en 1983, le prix Thomas-Baillairgé prend son nom de l'un des plus éminents architectes québécois du siècle dernier et a pour but de souligner les efforts d'un individu, d'un groupe, d'une société, d'un organisme public ou parapublic ou d'un gouvernement relativement à la promotion et à la conservation de la qualité du cadre de vie au Québec.

Le prix Thomas-Baillairgé a été décerné à 16 reprises depuis 1983. Parmi les récipiendaires antérieurs, signalons la Ville de Québec et ses citoyens (1996), le programme *Rues principales* de la Fondation Héritage Canada (1995), l'UNESCO (1988) et la Fondation Héritage Montréal (1984).

Thomas Baillairgé a vécu de 1792 à 1859. Il a livré les plans de plus d'une centaine d'églises, d'édifices institutionnels et d'habitations. On lui doit la transformation de la pratique artisanale de l'architecture en une profession libérale au Québec. Il a, entre autres, élaboré avec les autorités religieuses de son époque, une architecture originale qui a permis d'inscrire avec force la présence de l'église canadienne dans le paysage bâti du

Futurs architectes recherchent mentors

Révision des frais de réinscription au tableau de l'Ordre

Stagiaires dynamiques, passionnés d'architecture et avides de savoir, recherchent architectes d'expérience pour échanges bénéfiques concernant la pratique de l'architecture et le déroulement de leur processus d'apprentissage.

Vous êtes architecte depuis au moins cinq ans ? Vous aimez discuter d'architecture ? Vous recherchez un nouveau défi ? Vous auriez aimé bénéficier d'un appui pendant votre propre stage ? Vous désirez contribuer à la relève de la profession ? Appelez-nous! Le mentorat est pour vous!

Les stagiaires en architecture apprivoisent maintenant leur future profession en accomplissant un stage de 5600 heures (environ trois ans), comportant des exigences précises en ce qui concerne les diverses facettes que le stagiaire devra explorer. À l'instar de l'ancien programme de stage de deux ans, le nouveau *Programme de stage en architecture* prévoit une supervision du stagiaire au jour le jour par son employeur (patron de stage), qui dirige et surveille son travail. Toutefois, ce nouveau programme de stage met en scène une nouvelle personne-clé dans l'encadrement du stagiaire : le mentor.

Le mentor est un architecte d'expérience qui ne travaille pas dans la même firme que celle où le stagiaire accomplit son processus de stage. Contrairement à l'employeur, le mentor ne supervise pas le stagiaire au jour le jour. Il agit plutôt à titre de conseiller professionnel auprès du stagiaire. Des rencontres ponctuelles avec le stagiaire lui permettront de suivre le déroulement du stage et de lui faire part de conseils ou critiques constructives. En plus du déroulement du stage, le stagiaire pourra discuter avec son mentor de ses objectifs de carrière ou de toute question touchant la profession d'architecte. Alors que le stagiaire pourra être appelé à accomplir son stage auprès de différents employeurs, le mentor demeurera le même. Ainsi, le mentor pourra devenir, aux yeux du stagiaire, une sorte de phare pouvant l'éclairer pendant ce long processus d'apprentissage.

Bien que plusieurs architectes exercent déjà activement le rôle de mentor, quelques stagiaires demeurent toujours à la recherche d'architectes susceptibles de les appuyer dans le déroulement de leur stage. Nous invitons donc les architectes intéressés à communiquer avec le service de l'admission de l'Ordre pour obtenir des informations supplémentaires pour être jumelé avec un stagiaire.

Les frais de réinscription au tableau de l'Ordre, qui n'avaient pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, ont été augmentés à un montant de **300,00 \$ plus taxes** et ce, indépendamment de la période de temps pendant laquelle la personne n'était plus membre de l'Ordre.

En termes de ressources matérielles et humaines, les coûts engendrés par les procédures de radiation ou démission et de réinscription justifiaient une hausse des frais. Cette décision a été prise par le Bureau de l'Ordre afin d'éviter de faire assumer par l'ensemble des membres les coûts engendrés par ceux et celles qui ont démissionné ou ont subi une radiation pour non-paiement de la cotisation ou de la prime d'assurance de la responsabilité professionnelle. Le Bureau de l'Ordre espère ainsi que cette hausse des frais de réinscription incitera les membres à maintenir leur inscription au tableau de l'Ordre et à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la radiation.

Inscription au registre des stagiaires pour les candidat(e)s ayant terminé le stage et réussi l'examen d'admission

Veillez prendre avis qu'il ne sera désormais plus permis de maintenir l'inscription au registre des stagiaires pour les candidat(e)s ayant terminé le stage et réussi l'examen d'admission.

Bien qu'étant admissibles à l'obtention du permis d'architecte, certain(e)s candidat(e)s préféreraient maintenir leur inscription au registre des stagiaires plutôt que de s'inscrire au tableau de l'Ordre. Or, l'Ordre ne peut plus encadrer le travail accompli par ces personnes puisqu'elles ne produisent plus de rapports de stage. Dans un objectif de protection du public, le Bureau de l'Ordre a donc décidé de ne plus renouveler leur inscription au registre des stagiaires et de les inciter à présenter leur demande de permis d'exercice.

Selon les demandes d'informations à ce sujet, plusieurs candidats admissibles à l'obtention du permis semblent croire qu'ils n'ont pas besoin de compléter cette procédure puisqu'ils ne signent pas de plans et devis. Le Bureau de l'Ordre est d'avis que le travail de l'architecte ne se limite pas à l'apposition d'un sceau. Son rôle est beaucoup plus vaste et il importe de valoriser le titre d'architecte, tant auprès du public que des stagiaires.

L'Ordre des architectes du Québec, est un ordre professionnel qui a comme principale fonction d'assurer la protection du public. L'Ordre, qui compte près de 2 600 membres désire combler le poste suivant :

ENQUÊTEUR (EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION)

(TEMPS COMPLET)

L'enquêteur (exercice illégal de la profession), sous l'autorité du directeur de l'administration, voit au respect de la *Loi sur les architectes* sur le territoire de la province de Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, entame des procédures judiciaires après approbation par le Bureau ou le comité administratif. Il sensibilise le public au respect de la *Loi sur les architectes* et élabore les programmes de prévention requis.

EXIGENCES DU POSTE

Le (la) candidat (e) recherché (e) :

- possède un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée;
- possède un bon esprit d'analyse et de synthèse;
- a d'excellentes habiletés pour les relations interpersonnelles et la communication;
- a des habiletés à organiser son travail (plusieurs dossiers en même temps);
- est autonome et fait preuve de jugement;
- a une excellente maîtrise du français et de l'anglais, tant écrit que parlé;
- possède une connaissance suffisante des logiciels de traitement de texte;
- est disponible pour des déplacements partout en province et dispose d'une automobile;
- être architecte ou avoir une connaissance de l'industrie de la construction sera considéré comme un atout;

L'Ordre offre une rémunération et des conditions d'emploi intéressantes. L'entrée en fonction pour ce poste est prévue pour le 16 octobre 2000. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature, en toute confidentialité, au plus tard, à midi, le 8 septembre 2000, à l'attention de :

Monsieur André Lachance
Directeur de l'administration
Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

L'Ordre des architectes du Québec souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi.

Nous remercions tou(te)s les candidat(e)s de leur intérêt; toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Internet se met au service de industrie de la construction au Québec

En matière de construction, de bâtiments et d'infrastructures, il existe maintenant un nouveau site qui permet, par un simple clic de souris, d'accéder à une liste complète de renseignements sur les entreprises, produits et services disponibles au Québec, tout en profitant de nouvelles occasions d'affaires : le site rexporth.com

Ce portail, qui se désigne comme le réseau virtuel québécois de commercialisation dans le secteur de la construction, se veut davantage qu'un simple catalogue de produits et services. Son créateur, la firme Expo-rencontre Contech inc, le considère également comme un outil de promotion, de commercialisation et d'échanges destiné aux acheteurs, fournisseurs et spécificateurs de l'industrie.

Rexporth.com entend ainsi s'imposer comme le portail vertical de la construction et du commerce au détail en offrant aux acteurs de cette industrie, un puissant moteur de recherche lié à une imposante banque de données. Cette banque comprend, entre autres, des catalogues d'informations techniques et commerciales et des facilités d'accès vers les entreprises. Rexporth.com dénombre actuellement plus de 140 000 produits et services et au-delà de 50 000 entreprises, fournisseurs et entrepreneurs.

Le site rexporth.com intègre les fonctions suivantes :

- une banque de données facile à consulter et exhaustive;
- un moteur de recherche performant et rapide;
- l'accès à l'ensemble des fournisseurs de produits et services;
- une information de qualité, mise à jour en temps réel et accessible sur Internet;
- la communication directe avec les manufacturiers sélectionnés par l'entremise du courrier électronique ou du télécopieur;
- des brochures et des catalogues techniques et commerciaux pour faire connaître les produits et services de l'entreprise.

De nouveaux services vont s'ajouter au cours des prochains mois, annonce également rexporth.com.

LA SOCIÉTÉ LOGIQUE INC. EST UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF QUI OFFRE DES SERVICES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un conseiller en accessibilité universelle.

Votre rôle sera de mener des interventions en matière d'adaptation résidentielle et d'aménagement d'édifices publics afin de les rendre universellement accessibles. Les tâches consistent en l'étude des besoins, la conception de solutions, la préparation de devis et l'estimation des coûts. Vous aurez à préparer des rapports détaillés et à effectuer certaines études et recherches en lien avec notre thématique.

Pour occuper ce poste, il vous faut un baccalauréat en architecture et au moins trois années d'expérience. Vous devez être bilingue et posséder un permis de conduire. La connaissance des besoins, en matière architecturale, des personnes handicapées est un atout.

Si vous êtes dynamique, curieux, autonome et si vous aimez le contact avec les gens et le travail d'équipe, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 15 septembre 2000 à :

Société Logique Inc.
3250, boulevard Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H1Y 3G2

Télécopieur : (514) 522-2659

PUBLICITÉ



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

NOUVEAU ET MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D. G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca

ou visitez www.aermq.qc.ca

